eu le privilège douloureux de vivre les horreurs de la guerre; le tardif mais inestimable monument que constituent les Conventions de Genève du 12 août 1949; l'ouverture au CICR de tant de lieux de détention politique; la somme si considérable de liens fraternels et amicaux développés entre le CICR et ses partenaires de la Croix-Rouge; la manière habile et amicale dont furent circonscrites les positions respectives du CICR et des organisations de l'ONU, etc., tout cela peut être signé Paul Ruegger.

Le Comité international de la Croix-Rouge peut se glorifier d'avoir bénéficié, à des heures difficiles, de tant de ressources d'intelligence et de cœur. C'est avec émotion qu'il salue sa mémoire.

Le président de la Confédération suisse au CICR

M. Otto Stich, président de la Confédération suisse, a rendu visite le 11 août 1988 au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Otto Stich a été accueilli par le président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, entouré de membres du Comité et de cadres supérieurs de l'Institution.

Dans son allocution de bienvenue, M. Cornelio Sommaruga a souligné l'importance du soutien généreux apporté régulièrement au CICR par le peuple suisse et ses plus hautes autorités. Il a rappelé l'universalité des Conventions de Genève, le caractère helvétique et neutre du CICR et l'importance que l'Institution genevoise attache à son indépendance pour la mise en œuvre de sa politique humanitaire.

Dans sa réponse, M. Otto Stich a confirmé le bien-fondé de l'appui moral et financier de la Confédération au travail des délégués du CICR et l'intérêt que celle-ci attache à ce qu'ils puissent continuer à œuvrer et diffuser dans le monde l'esprit des Conventions de Genève, le respect de l'individu et une image positive de la Suisse.

MM. O. Stich et C. Sommaruga ont ensuite procédé à un vaste tour d'horizon des activités opérationnelles du CICR dans le monde.